RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABCD'R SERVICES

S.A.R.L. au capital de 1 500,00 Euros

Siège social : 9B, rue du Général de Gaulle

57855 Saint Privat La Montagne

R.C.S : **METZ** 791 099 013

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 17 décembre, à 10 heures,

Les associés de la société ABCD'R SERVICES, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 791 099 013, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société.

Sont présents :

- Madame Anne-France HOCHART, détenant 62 parts sociales, co gérante.
- Mademoiselle Anaïs SCHMIT, détenant 13 parts sociales, co gérante.
- Monsieur FAURE Fréderic, président de la SASU AXIOME DÉVELOPPEMENT, société repreneuse.

Madame Anaïs SCHMIT, préside la séance en qualité de gérante,

Puis Madame la président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Nomination d'un nouveau gérant en remplacement des 2 gérants actuels**
- **Cession des parts des deux gérants sortants**
- **Apport en fonds propres de 7 000 € par la SASU repreneuse dans la SARL**
- **Remboursement du compte courant d'associé de Mme HOCHART par le repreneur**
- **Modification corrélative des statuts.**

[redacted]

AS AFH

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU GÉRANT

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission des gérants actuels :

- Mme HOCHART Anne-France
- Mme SCHMIT Anaïs

L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur FAURE Fréderic, né le [redacted] demeurant [redacted]

Le mandat de ce dernier prendra effet à partir du 1er janvier 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : CESSION DES PARTS SOCIALES

Les associés approuvent la cession de la totalité des parts sociales appartenant à Mme HOCHART Anne-France (62 parts) et Mme SCHMIT Anaïs (13 parts) à la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) AXIOME, représenté par Monsieur FAURE Fréderic pour le prix d'un euro symbolique.

Les modalités de la cession sont actées dans un acte de cession de parts signé à la date de la présente Assemblée.

TROISIEME RESOLUTION : APPORT EN FONDS PROPRES

L'Assemblée prend acte du vouloir de Monsieur FAURE Frederic d'apporter en compte courant associé 7000 €

QUATRIEME RESOLUTION : REMBOURSEMENT DU COMPTE COURANT ASSOCIE

L'Assemblée approuve le remboursement du compte courant d'associé de Mme HOCHART pour un montant de 15921,91 €. Un premier versement de 5000 € sera fait me 15 janvier 2025 par la SARL ABCD'R Services à la prise de fonction de Monsieur FAURE en qualité de gérant, puis un échéancier sera mis en place tous les 15 du mois pendant 6 mois afin de rembourser dans la totalité le compte courant associé soit 1820,31 € x 6 mois = 10921,91 €

CINQUIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS

Suite aux modifications apportées par les présentes résolutions, les statuts de la société sont modifiés comme suit :

1. La composition des associés est mise à jour pour refléter la cession des parts sociales.
2. La nomination du nouveau gérant est intégrée à l'article correspondant des statuts.

[redacted]

AS AF

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIR POUR FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité auprès des administrations compétentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et le repreneur.

Mme Anne-France HOCHART
Co-gérante associée

[redacted]

Mlle Anaïs SCHMIT
Co-gérante associée

[redacted]

Monsieur Fréderic FAURE,
Président (SASU) AXIOME DEVELOPPEMENT, le repreneur.

[redacted]

[redacted]

AS AF